

LE COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION (CSA) MINISTÉRIEL

VOTE ÉLECTRONIQUE DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

Le CSA ministériel intervient sur l'organisation et le fonctionnement des services, les effectifs, les politiques RH, les conditions de travail, l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations.

Les résultats déterminent aussi la représentativité syndicale et le poids de chaque organisation pour les quatre années à venir.

Des élus FO indépendants, disponibles et déterminés à porter votre voix.



2026 : DES ENJEUX IMMÉDIATS POUR LES AGENTS

Rémunérations : le tassement des grilles continue

- Pouvoir d'achat : la valeur du point d'indice reste à 4,92 € par mois depuis juillet 2023. L'indice de traitement brut – grille indiciaire est encore stable au 1er trimestre 2026.

- Au 1er juin 2026, la hausse du SMIC a conduit à verser une indemnité différentielle à certains agents dont le traitement indiciaire est rattrapé par le minimum légal, jusqu'à 65,28 € bruts mensuels.

- Pour 2027, le rendez-vous salarial de juillet 2026 n'annonce pas de mesure générale sur le point d'indice, sous réserve du vote du budget.

Carrières, protection sociale, santé

- Carrières : des hausses de taux de promotion ont été annoncées en 2026 pour plusieurs corps ; un chantier sur les quotas de promotion interne C→B et B→A doit s'ouvrir à l'automne.

- Protection sociale complémentaire : FO continuera de porter vos revendications pour améliorer le nouveau régime collectif santé des ministères sociaux entrait en vigueur en 2026 ; l'adhésion santé est obligatoire sauf cas de dispense, tandis que la prévoyance complémentaire est facultative.

- Congés maladie : un décret publié fin juillet 2026 modifie plusieurs règles pratiques (arrêt sécurisé, contrôles, certaines garanties et démarches), ce qui exige une information claire et un accompagnement des agents.

NOS REVENDICATIONS POUR LE MANDAT 2026-2030

Rémunérations et carrières

- Revaloriser immédiatement le point d'indice et les grilles indiciaires avec un mécanisme de protection contre l'inflation.
- Porter le minimum de rémunération à un niveau réellement supérieur au SMIC et éviter le tassement des débuts de carrière.
- Refondre des grilles A, B et C pour redonner de l'amplitude aux carrières et reconnaître réellement qualifications, technicité et responsabilités.
- Intégrer une part accrue des primes dans le traitement indiciaire pour améliorer les droits à pension.
- Développer les plans de requalification C→B et B→A et augmenter les possibilités de promotion.
- Maintenir les concours, examens professionnels et voies de promotion pour tous les corps et grades.
- Garantir une égalité de traitement entre agents, entre les services et les territoires.

Emplois, missions, organisation

- Stopper les suppressions de postes et calibrer les effectifs sur les missions réellement exercées.
- Défendre le principe « mission pérenne = emploi statutaire » et lutter contre la précarisation.
- Renforcer les formations initiales et continues et reconnaître les qualifications professionnelles.
- Préserver des collectifs de travail, un encadrement de proximité et des organisations soutenables.
- Refuser que la transformation numérique ou l'IA serve à intensifier le travail, automatiser sans contrôle humain ou réduire les effectifs.
- Garantir la transparence des décisions RH et des voies de recours effectives.

Des conditions de travail respectueuses de toutes et tous

- Une politique ambitieuse de santé, sécurité et prévention des risques professionnels, avec des formations spécialisées dotées de moyens.
- Un droit réel à la déconnexion, une charge de travail soutenable et une prévention des risques psychosociaux.
- Un télétravail volontaire, accessible et réversible, avec prise en charge des frais et maintien du collectif.
- Un accès effectif à la médecine du travail et à l'accompagnement du handicap tout au long de la carrière.
- Une PSC de haut niveau, solidaire et effectivement financée par l'employeur, sans transfert de charges vers les agents.
- Le maintien intégral des droits en matière de santé, de prévention, de médecine du travail et d'accompagnement des agents en difficulté.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'égalité des chances et la lutte contre toutes les discriminations.
- Une action sociale ministérielle ambitieuse, accessible à tous les agents, actifs comme retraités selon les dispositifs applicables.

VOTER FORCE OUVRIÈRE, C'EST CHOISIR

- Une organisation syndicale libre et indépendante qui revendique, négocie et construit le rapport de force lorsque c'est nécessaire.
- Des élus qui rendent compte de leur mandat, vous informent et défendent les dossiers individuels comme les intérêts collectifs.
- Un syndicat qui défend tous les agents : titulaires, stagiaires et contractuels, en administration centrale, services déconcentrés, ARS et établissements concernés.
- Une représentation capable de peser au CSA ministériel et dans les formations spécialisées sur les choix d'organisation, d'emploi et de conditions de travail.

Ne laissez personne décider à votre place.

Chaque voix compte pour les quatre prochaines années.

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 : JE VOTE ET JE FAIS VOTER FO

WWW.FACEBOOK.COM/SNPASS-FO